



Direction du CCAS

DELIBERATION N° 2024.03.24

du Conseil d'Administration du 26 mars 2024

Dispositif d'appui à la coordination territoriale Yvelines Sud (DACTYS). **Représentation du Centre Communal d'Action Sociale de Versailles au sein de l'Association**

Date de la convocation : 13 mars 2024
Nombre d'Administrateurs : 17
Secrétaire de séance : Sylvie PIGANEAU

Le Vice-Président : M. François-Gilles CHATELUS

Sont présents :

Mme Martine DESRUES, M. Alain BERNIER, Mme Agnès DE LONGUEAU, M. François DARCHIS, Mme Corinne FORBICE, M. Marc DIAS GAMA, M. Michel RENAUT, Mme Isabelle KIRSCH, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Brigitte TABOURIER, M. François-Gilles CHATELUS, Mme Pascale DUMONCEL D'ARGENCE.

Absents excusés:

M. François DE MAZIERES, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Corinne BEBIN, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Sylvie FOURNIER.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi no 86-17 du 6 janvier 1986 adoptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé,

Vu le Décret n° 2021-295 du 18 mars 2021 relatif aux dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes,

Vu les statuts de l'association DACT (Dispositif d'appui à la coordination territoriale) Sud Yvelines,

Vu la délibération n° 2022.02.1 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 8 février 2022,

Vu l'arrêté n° 2023-149 en date du 23 octobre 2023 du Président du CCAS mettant fin, à compter du 1^{er} novembre 2023 et suite à une mutation, aux fonctions de Madame Mélina FERLICOT en tant que Directrice du CCAS,

Vu l'arrêté n° 2024-47 en date du 16 février 2024 du Président du CCAS, nommant Madame Murielle JOUANNO pour assurer les fonctions de Directrice du CCAS à compter du 26 février 2024,

Monsieur le Vice-Président expose :

Par délibération n° 2022.02.1 du 8 février 2022, vous avez autorisé l'adhésion du Centre Communal d'Action Sociale de Versailles au Dispositif d'Appui à la Coordination Territoriale Yvelines Sud (DACTYS) à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cette association est dotée d'une gouvernance qui comprend une représentativité des professionnels de santé libéraux (APTA, CPTS), des établissements sanitaires (CHV, Rambouillet, Ramsay, HLPV, MGEN la Verrière), des principaux CCAS (Versailles, Rambouillet, Plaisir, Houdan), des usagers, des proches aidants et des établissements médico-sociaux.

Un comité opérationnel est également créé. Il garantit la participation des utilisateurs du DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination) dans la conception de projets opérationnels cohérents avec les besoins du territoire.

Les statuts prévoient deux voix pour le CCAS de Versailles au Conseil d'administration.

Vous avez donc, par cette délibération n° 2022.02.1 du 8 février 2022, désigné :

- Madame Corinne BEBIN, Maire adjoint délégué à la Santé et au Handicap et administrateur du CCAS, afin de représenter le CCAS de Versailles à l'Assemblée Générale ainsi qu'au Conseil d'Administration de l'association DACTYS
- Madame Mélina FERLICOT, Directrice du CCAS, afin de représenter le CCAS de Versailles au Conseil d'Administration de l'association DACTYS et de participer au Comité Opérationnel de cette association

Suite à la mutation de Madame Mélina FERLICOT le 1^{er} novembre 2023 mettant ainsi fin à ses fonctions, Madame Murielle JOUANNO a été nommée Directrice du CCAS à compter du 26 février 2024.

C'est pourquoi, il vous est proposé de désigner Madame Murielle JOUANNO, Directrice du CCAS, afin de représenter le CCAS de Versailles au sein du Conseil d'Administration de l'association DACTYS et de participer au Comité Opérationnel de cette association.

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ***Approuve la désignation de Madame Murielle JOUANNO, Directrice du CCAS, afin de représenter le CCAS de Versailles au Conseil d'Administration de l'association DACTYS (Dispositifs d'Appui à la Coordination Territoriale Yvelines Sud) et de participer au Comité Opérationnel de cette association***

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 12 voix

